

Décision

Générale

colonial

Décision n° 488 accordant un secours unique de 3.016 francs à Djouma Elabe.

n° 488

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 105, article 70, du 8 février 1948, modifié par l'arrêté n° 310 du 13 mai 1944

Vula décision n° 170 du 11 février 1949 rayant des contrôles de la milice le milicien 1er classe Moussa Omar, mle 1150, décédé
Sur proposition du chef de bataillon, commandant la milice indigène, .

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un secours unique de trois mille seize francs (3.016 francs) est accordé à la nommée Djouma Elabe, Somalie Issa Fourlaba, veuve du milicien de 1er classe + 2, Moussa Omar, mle 1159, décédé, ayant servi à la milice indigène pendant 5 ans 6 mois et 11 jours. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.